

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Étaient présents : MMES. BERTHAUD –MOREAU – SIRUGUE.
MM.BANDI – DESCOURVIERES – JACQUET – MOUTRILLE – FORT – JOURDHIER - GUIDOT - REIS.

Excusés : MME MEVOLHON Stéphanie procuration à M. JACQUET Patrick
MME SOUILLOT Pascale procuration à MME MOREAU Myriam

Absent : M.BELOT Baptiste
M.GUIRAO Fernand

Secrétaire : M.REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20h35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RESTAURATION EGLISE

- ***Avenant relatif à l'ajustement de la rémunération de Maîtrise d'œuvre*** : Suite aux modifications intervenues dans l'estimation prévisionnelle arrêtée à la somme de 522 630€ HT, l'architecte nous adresse un avenant relatif à l'ajustement de la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour lequel le conseil doit délibérer. La rémunération des missions de maîtrise d'œuvre est portée à 44 564,19€ HT (au lieu de 45 405€ HT). Après en avoir délibéré, cet avenant est validé à l'unanimité.

- ***Diagnostic APAVE*** : Début Décembre, l'architecte en charge de la restauration de l'Eglise nous a sollicités pour demander l'intervention d'un diagnostiqueur afin de vérifier la non présence d'amiante dans les enduits. En effet, les enduits ont été réalisés en 1995 et l'amiante a été interdite en 1997. Un devis de l'APAVE pour un montant de 550€ HT a été validé. Les prélèvements ont été effectués le 6 janvier 2016. Le rapport délivré en date du 11 janvier 2016 a confirmé l'absence d'amiante.

- ***Point sur propositions bancaires pour emprunt*** : Plusieurs organismes bancaires ont répondu à notre demande de proposition. Les taux proposés varient entre 1,54% (sans frais de dossiers) à 1,91% sur 10 ans, voir 1,48% sur 9 ans pour l'un des organismes. Une actualisation sera demandée dès lors que nous lancerons les travaux.

- ***Demandes de subventions*** : L'ensemble des demandes ont été déposées. Le dossier auprès du Département est complet, pour la DETR, la Sous-Préfecture nous a demandé à 2 reprises des compléments, la maîtrise d'œuvre peut être intégrée au montant des travaux donc la subvention devrait être un peu plus élevée que prévue ; la demande de réserve parlementaire est en cours d'étude et l'attaché parlementaire nous laisse espérer une possible demande supplémentaire sur 2017 pour une aide à hauteur de 3000€. La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est lancée. Enfin le dossier de subvention pour le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a été envoyé semaine 2.

- ***Publication appel à candidatures des entreprises*** : l'appel à candidatures est paru dans le journal du Bien Public le 6/01/16 et sur e-bourgogne. Clôture le 26/1/16 et ouverture avec l'architecte le 27 janvier 2016.

Enfin pour clore ce point, la DRAC est venue ce jour visiter l'édifice.

II – ZONE DE DETENTE

- **Retour sous-commission de sécurité de la Préfecture** : Comme indiqué lors d'un précédent conseil, la sous-commission de sécurité avait émis des observations sur le cahier des prescriptions concernant la zone de détente. Les modifications ont été faites et en date du 5 Novembre 2015 cette commission a émis un avis favorable à la levée du sursis à statuer.

- **Bilan saison 2015** : Hugues FORT Adjoint délégué en charge de la zone de détente présente le bilan, hors restructuration, qui laisse apparaître un excédent de 5995€ pour 33 parcelles louées. Un bilan tenant compte des travaux réalisés en 2015 sera présenté lors du prochain conseil.

- **Programme d'élagage pour mise en sécurité** : Conformément aux préconisations de la sous-commission de sécurité, il est nécessaire d'établir un programme d'élagage sur la zone de détente pour une question de sécurité. Des devis ont été demandés et étudiés par la commission municipale en charge de la zone de détente. Après, un large débat, le conseil décide à l'unanimité de valider pour cette année 2016, la tranche 3 du devis de la société AGRIMAT pour un montant de 7790 € HT

III – BAIL DE CHASSE – ÉCHÉANCE AU 31.3.2016

Le bail de chasse accordé à la société de chasse d'ESBARRES arrive à terme le 31 mars 2016. Patrick JACQUET Adjoint s'est entretenu avec le Président de la société de chasse qui souhaite renouveler ce bail. Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de ce bail pour 9 ans pour un montant de 220€.

IV – COMMISSION DES TRAVAUX

- **Stationnement dans le Village** : Le Maire expose que le stationnement sur certains points du village devient problématique voire dangereux. Sur certaines voies il a été compté jusqu'à 27 véhicules sur les espaces normalement dédiés aux piétons. Le Maire souhaiterait que la commission des travaux réfléchisse à des solutions et les propose lors d'un prochain conseil.

- **Point sur les dossiers** : Réhabilitation logement ancienne école maternelle, aire de jeux pour enfants, poursuite sentier piéton.

V - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Afin de poursuivre la dématérialisation des documents administratifs, il serait souhaitable de mettre en place le principe de la signature électronique. M.MOUTRILLE Adjoint en charge de la communication a pris contact avec le GIP pour établir le dossier nécessaire. Le coût de ce dispositif est de 145€ HT pour 3 ans concernant le certificat et 40€ HT par pour l'authentification de la signature. Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider, à l'unanimité, ce dispositif.

VI – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA COMMUNE A PERCEVOIR DES DONS

Afin de percevoir des dons, la trésorerie nous demande de prendre une délibération en ce sens. A l'unanimité le conseil valide cette proposition. Une délibération sera prise en ce sens.

VII – RESTAURATION DE L'ATLAS CADASTRAL COMMUNAL DE 1844

L'atlas cadastral communal de 1844 est en très mauvais état. Un devis a été demandé à la société SEDI. Les travaux de restauration s'élèvent à 3886,65€ HT. Il est demandé au Conseil de se prononcer afin que cette somme soit inscrite au budget 2016. Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis SEDI pour un montant de 3 886.65€ HT.

VIII – ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

En lien avec les observations de la sous-commission de sécurité de la Préfecture, le P.C.S de la commune a été mis à jour. Plusieurs fiches constituant ce document ont fait l'objet de modifications : noms, numéros de téléphone, arrêté municipal....Il s'agit des fiches : 1-1, 1-4, fiches : S1, S2, S3, S4, FS6-2, FS 13 et FS16.2. Michel MOUTRILLE Adjoint en charge de la communication présente au conseil ce plan. A l'unanimité, le conseil valide l'actualisation du P.C.S.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Le maire donne lecture d'un courrier de M. Le Président du SBV concernant un incident survenu en décembre dernier lors des travaux effectués le long de la Vouge sur les propriétés communales d'Esbarres.

Monsieur Georges VACHET informe la commune qu'il abandonne la location des jardins familiaux de la commune. Ce courrier sera transmis à la commission agricole pour suite à donner.

Le maire informe le conseil du renouvellement du contrat d'entretien pour le chauffage de l'Eglise. Révision du système de chauffage prévue le 28/1/16. (Coût 563€HT)

Le CUI de l'employée communale, renouvelé lors du conseil municipal de novembre 2015 ne sera pris en charge par l'Etat qu'à hauteur de 75%. Les informations nous ont été communiquées en décembre 2015.

Le transport scolaire des élèves d'Esbarres en lien avec les services du Conseil Départemental est opérationnel depuis le 4/1/16.

Maison COSTERG : ce dossier avait été examiné lors d'un précédent conseil, M.COSTERG proposant à la commune d'ESBARRES de racheter sa maison au prix de 10000€. Au regard des informations obtenues, il n'est pas envisageable d'acheter ce bien à ce prix, la maison est en état de ruine et d'abandon. Après débat, le maire propose au conseil d'adresser un courrier au propriétaire pour acheter cette maison pour l'euro symbolique. En cas de refus, il lui sera demandé de bien vouloir entretenir la parcelle et mettre en sécurité cette maison.

Information de la Mission Locale sur le relais santé jeunes.

Demandes de subventions de : CFA LA NOUE, BATIMENT CFA, MFR AGENCOURT et ASVBD Judo ; réponse habituelle leur sera faite.

Un document sur la loi NOTRe réalisé par les services du Conseil Départemental de la Côte d'Or est consultable en mairie.

Le Conseil Départemental propose aux communes de candidater pour recevoir un spectacle sur la saison 2016/2017 coût 180€ pour la commune un catalogue des spectacles proposés sera adressé aux communes vers la mi-avril et la programmation arrêtée courant Mai. Le conseil émet un avis favorable à cette candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.